

MENTION COMPLÉMENTAIRE

AGENT TRANSPORT EXPLOITATION FERROVIAIRE (BAC +1)

► LE MÉTIER

Opérateur, opératrice de la circulation ferroviaire.

Véritable " aiguilleur " des circulations ferroviaires, l'opérateur de la circulation ferroviaire est responsable de la sécurité, de la circulation des trains de voyageurs et de marchandises ainsi que de la protection des agents de maintenance. Il travaille sur un poste informatisé qui représente la configuration de la gare où il est affecté. Il donne l'autorisation aux conducteurs de trains de circuler, d'arrêter le train, de rouler à une vitesse réduite. Pour cela, il manœuvre les signaux : il a un rôle identique aux signaux routiers du Code de la route, et les aiguillages. Il met en œuvre des procédures qui dirigent un train sur une voie ferroviaire afin d'éviter un incident ou un accident.

► LE PROFIL

Ce métier requiert les aptitudes suivantes : sens des responsabilités, rigueur, pragmatisme, autonomie.

► LES CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Agé de 18 à 25 ans révolus BAC général, technologique, professionnel.
- ✓ Avoir satisfait à des tests écrits, entretiens individuels et un examen médical.

► LA FORMATION Durée : 12 mois

ALTERNANCE : 1 semaine en centre de formation/1 semaine en centre de formation des circulations ferroviaires SNCF à Bordeaux/2 semaines en établissement SNCF.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ✓ Sécurité du personnel, circulation, formation de trains, aiguillage.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- ✓ Sécurité, transport, environnement commercial, communication écrite et orale, environnement économique et juridique, anglais.

► LA POURSUITE D'ÉTUDES

- ✓ Examens internes à la SNCF permettant d'atteindre le niveau cadre.

▶ AIDES FINANCIÈRES

- ✓ Un salaire selon un % du SMIC sauf convention de l'entreprise plus favorable.

	Avant 18 ans	18 à 21 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25%	41%	53%
2 ^{ème} année	37%	49%	61%
3 ^{ème} année	53%	65%	78%

- ✓ Le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil.
- ✓ Des aides financières forfaitaires du Conseil Régional : hébergement, transport, restauration par le biais de la carte "Jeune Midi-Pyrénées". Cette carte donne également accès au self service, au CDI du lieu de formation et à des réductions pour les activités culturelles et sportives.
- ✓ Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'allocations d'aide au logement.

▶ ADMISSION

- ✓ Remplir les conditions d'accès à la formation.
- ✓ Avoir conclu un contrat d'apprentissage.

▶ DES SERVICES ASSOCIÉS OFFERTS PAR LE CFA

- ✓ Un appui à l'orientation professionnelle.
- ✓ Un atelier de recherche d'un contrat d'apprentissage.
- ✓ Un accompagnement individualisé et un appui au reclassement.

85 Avenue Jean Baylet 31081 Toulouse Cedex

Tel. 05 61 43 21 69

Fax : 05 61 43 21 43

contact@cfatertiairetoulouse.fr

www.cfatertiairetoulouse.fr

